

---

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU GAC**

---

### **SINGAPOUR**

**22 au 27 MARS 2014**

### **Participation à la réunion**

Soixante et un membres du GAC et dix observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC accueille la Croatie, la Grenade, et les îles Salomon en tant que nouveaux membres.

Le GAC a également souhaité la bienvenue aux participants suivants : – L'honorable Alvin Dabreo, ministre délégué aux TIC, Grenade ; Mme Bernadette Lewis, Secrétaire générale, Syndicat des télécommunications des Caraïbes ; et le professeur Tim Unwin, Secrétaire général, Organisation des télécommunications du Commonwealth.

Une liste des participants est disponible à l'annexe 1.

Le communiqué du GAC de Singapour est disponible à l'annexe 2.

### **Rapports du président et des vice-présidents**

Le Président a noté que la récente annonce du gouvernement américain concernant le transfert des fonctions de l'IANA et d'autres développements sur la gouvernance de l'Internet offrent au GAC des possibilités de contribuer.

### **Procédure de la réunion**

Après en avoir discuté, il a été décidé que toutes les séances du GAC pour cette réunion seraient ouvertes, à l'exception des séances dédiées à la rédaction du communiqué. Cela est conforme à la pratique récente.

### **Secrétariat du GAC**

Les membres du GAC ont remercié Mme Jeannie Ellers du personnel de l'ICANN pour son travail de soutien au GAC et lui souhaitent du succès dans son nouveau poste au sein de l'ICANN.

La Présidente a fait savoir qu'un accord transitoire entre l'ICANN et l'ACIG (le groupe australien pour l'amélioration continue) a permis à ce dernier d'assister à cette réunion et d'entreprendre des travaux de suivi à partir du 30 avril 2014. Les négociations pour conclure un contrat à long terme progressent.

### **Ancien vice-président**

Le GAC a rendu hommage à Pankaj Agrawala qui a occupé le poste de vice-président du GAC de 2005 à 2007.

## ACTIVITÉS ENTRE LES UNITÉS CONSTITUTIVES

### Groupe de consultation GAC/Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres de la GNSO appartenant au groupe de consultation GAC-GNSO et ils ont convenu une charte pour le groupe (voir annexe 3). Il a été convenu que les différences entre les structures et les méthodes de travail du GAC et de la GNSO doivent être abordées et résolues ; et qu'un flux de travail plus structuré (« non seulement des courriers électroniques d'une part et d'autre ») serait mutuellement bénéfique. Il est prévu de mettre en place une liaison inverse au GAC pour la réunion de Londres.

[LIEN VERS LES DIAPOS S'IL ÉTAIT DISPONIBLE]

**POINTS D'ACTION** : le GAC doit donner son avis au Conseil de l'accord sur la charte du groupe. **FAIT.**

### Discussion relative aux questions d'enregistrement des marques

Le GAC a analysé la proposition du groupe des registres de marques pour l'approbation des noms de pays et des codes à 2 caractères et lettres au second niveau. L'approche des membres du GAC sur cette question varie suivant le pays. Les membres ont suggéré d'envisager la mise en place d'un registre de pays pour lesquels il ne serait pas nécessaire de présenter des demandes individuelles. Tandis que le GAC ne voit aucun rôle à remplir au niveau opérationnel, les membres individuels peuvent aider avec des propositions pertinentes pour leurs propres pays si cela était s'avérait nécessaire.

**POINT D'ACTION** : le résultat de ces discussions devra être inclus dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

### Réunion des dirigeants du GAC et de la direction du Comité consultatif At-Large (ALAC)

Les groupes de dirigeants du GAC et de l'ALAC ont mené une réunion informelle pendant laquelle ils ont débattu sur plusieurs questions. Il y a des préoccupations communes concernant les Engagements d'intérêt Public (PIC) des nouveaux gTLD.

**POINT D'ACTION** : la réunion sera mentionnée dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

### Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO. Il y a eu une brève discussion du groupe de travail sur le cadre d'interprétation<sup>1</sup>, notant que l'objectif est de finaliser le rapport lors de la réunion de Londres. Le GAC abordera les questions d'intérêt pendant la période inter-sessions. Le GAC et la ccNSO examineront les moyens plus efficaces

---

<sup>1</sup> <http://ccnso.icann.org/workinggroups/foiwg.htm>

d'interaction sur les questions liées au développement et les problèmes actuels, par exemple le contrôle de la délégation et la redélégation dans le processus de transition de l'IANA. Cela est applicable aussi bien à l'activité inter-sessions qu'à la préparation des réunions conjointes.

**POINT D'ACTION** : le résultat de ces discussions devra être inclus dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

### **Réunion avec le Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC)**

Le GAC s'est réuni avec le RSSAC et a discuté sur un nombre de questions y compris la nouvelle structure du RSSAC et les procédures de travail ; l'importance de la transparence des procédures du RSSAC, non seulement pour le GAC, mais aussi pour la confiance de la communauté en général ; le rôle potentiel du RSSAC dans le processus de transition des fonctions IANA ; et la nécessité de poursuivre l'engagement entre le GAC et le RSSAC.

[LIEN VERS LES DIAPOS S'IL ÉTAIT DISPONIBLE]

**POINT D'ACTION** : le résultat de ces discussions devra être inclus dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

### **Information du groupe de travail sur la stratégie des conférences (MSWG)**

Les membres du GAC du MSWG ont présenté au GAC les recommandations du groupe pour commentaires publics v.2.5<sup>2</sup>. Celles-ci portent sur les options pour les différents calendriers et structures des réunions de l'ICANN et sur une utilisation plus efficace du temps par toutes les parties prenantes, y compris le GAC.

[LIEN VERS LES DIAPOS S'IL ÉTAIT DISPONIBLE]

**POINT D'ACTION** : le résultat de ces discussions devra être inclus dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

### **Briefing du groupe de travail intercommunautaire de l'ICANN sur la gouvernance de l'Internet (CCWG)**

Une présentation par le membre du GAC de ce groupe de travail a été reportée pour la réunion de Londres en raison de l'engagement prolongé avec la NTIA sur la transition proposée de l'IANA. Dans l'intervalle, le modérateur (Trinité et Tobago) a distribué des documents pertinents, y compris la présentation du CCWG à NETmundial. Une période de consultation publique a été ouverte pour cette présentation le 8 avril 2014.

**POINT D'ACTION** : une présentation du CCWG sur les activités de l'IG sera distribuée entre les sessions par le modérateur.

---

<sup>2</sup> <http://www.icann.org/en/groups/board/participation/mswg/recommendations-25feb14-en.pdf>

## AVIS DU GAC SUR LES NOUVEAUX gTLD

### Sauvegardes : Général ; Catégorie 1 ; Catégorie 2

Le GAC a accueilli avec satisfaction la réponse plus récente du Conseil d'administration à son avis émanant du Communiqué de Beijing au sujet des sauvegardes pour les nouveaux gTLD, y compris une nouvelle version de la fiche de suivi répondant aux points ouverts de l'avis du GAC de Beijing, de Durban et de Buenos Aires ; un cadre de mise en œuvre ; et des séances d'information sur certaines questions concernant les sauvegardes.

Les membres demanderont à l'ICANN de clarifier une série de questions touchant à la mise en œuvre comme suit :

- les sauvegardes applicables à tous les nouveaux gTLD – l'efficacité opérationnelle de l'« échantillonnage périodique » des données WHOIS fait par l'ICANN (sauvegarde 1). les obligations des opérateurs de registre pour répondre aux risques identifiés en matière de sécurité (sauvegarde 3) ; et aux plaintes (sauvegarde 5).
- sauvegardes de catégorie 1 – Exigences de validation et de vérification applicables aux opérateurs de registre, y compris les mesures correctives afin de remédier à des enregistrements frauduleux.
- sauvegardes de catégorie 2 – examen des régimes d'enregistrement « fermés », y compris des voies de recours.
- procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP) – les délais pour considérer les plaintes ; que les organismes gouvernementaux et d'application de la loi agissent en permanence pour soulever les préoccupations ; mesures correctives ; et les récidivistes.

Ces questions ont été soulevées lors de la réunion avec le Conseil, qui s'est engagé à répondre quand il a reçu des questions détaillées par écrit.

On a mené des débats sur l'utilisation des enchères pour résoudre les chaînes conflictuelles. Les membres du GAC ont accueilli avec satisfaction la réponse écrite de l'ICANN et le briefing du personnel sur cette question, mais a soulevé plusieurs préoccupations continues notamment le désavantage financier pour certains enchérisseurs potentiels ; et la nécessité que, dans les prochaines séries, les candidatures communautaire puissent accéder à des informations plus claires avant la fin de la vente aux enchères.

**POINT D'ACTION :** le GAC demandera au NGPC de clarifier les questions relatives à la mise en œuvre et que celles-ci soient formalisées dans une annexe au communiqué.  
**FAIT.**

### Candidatures communautaires

Les membres du GAC ont réitéré les préoccupations existantes sur diverses questions relatives aux candidatures qui ont le soutien manifeste de la communauté, y compris le soutien au lancement et l'information. Dans la série actuelle, les candidatures

communautaires peuvent avoir été involontairement limitées. Certaines questions devront être traitées dans les prochaines séries et peuvent être considérées par le groupe de travail sur les futures séries des nouveaux gTLD.

**POINT D'ACTION** : le GAC doit donner son avis à l'ICANN pour continuer à protéger l'intérêt public et améliorer les résultats pour les communautés, et à travailler avec les candidats de manière ouverte et efficace de façon à aider ces communautés. **FAIT.**

### Chaînes spécifiques

Le GAC a discuté des chaînes spécifiques comme suit :

- (a) **.spa** (numéro de candidature 1-1309-12524 et 1-1619-92115) – En réponse à une requête du NGPC, le GAC est conscient que les parties concernées dans les discussions sur cette chaîne sont la ville de Spa et les candidats. Le GAC a fini d'examiner la chaîne .spa et s'est réjoui du rapport de la Belgique indiquant qu'un accord a été conclu entre la ville de Spa et un des candidats.
- (b) **.amazon** – Le GAC a pris note de l'avis du PDG de l'ICANN disant que la consultation publique devait se faire sur le rapport de .amazon présenté par l'expert indépendant mandaté par l'ICANN. Tout en reconnaissant la nécessité d'une procédure régulière, les membres se sont souciés du temps pris par le Conseil pour évaluer l'avis d'objection du GAC figurant dans le communiqué de Durban. Le GAC a demandé au Conseil d'administration de l'ICANN de considérer sa décision comme une priorité absolue conformément au module 3.1 du Guide de candidature.
- (c) **.ram** – rappelant le communiqué de Durban, les membres du GAC ont convenu que la demande pour .ram est une question extrêmement sensible pour le gouvernement de l'Inde. Il y a des problèmes potentiels, quels que soient les intentions du candidat, étant donné que les questions religieuses sont fortement sensibles. Le GAC a fait remarquer que le gouvernement de l'Inde a demandé de ne pas donner suite à la candidature.
- (d) **.indiens** – tout en notant que les circonstances sont différentes de celles pour .ram, le GAC a réitéré son avis du communiqué de Durban disant que le gouvernement de l'Inde a demandé de ne pas donner suite à la candidature de .indiens.

**POINTS D'ACTION** : le GAC donne son avis au Conseil par l'intermédiaire du communiqué conformément aux discussions et aux conclusions susmentionnées. **FAIT.**

### Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)

Le GAC a noté que les mécanismes préliminaires de protection pour les OIG a été distribué avant la réunion et a été informé par le président pour les discussions entre le NGPC et les OIG tenues à Singapour. Après de plus amples contacts avec les OIG, il a été convenu que le GAC note qu'il est en attente de la réponse du Conseil sur la

mise en œuvre de ses avis précédents. Les membres du GAC ont fait remarquer le processus de la GNSO sur les OIG et la nécessité de collaborer plus étroitement avec la GNSO sur ces questions à l'avenir.

**POINT D'ACTION** : que le GAC rappelle son avis précédent sur les noms et les acronymes des OIG des communiqués de Toronto, Beijing, Durban et Buenos Aires, tout en signalant qu'il attend la réponse du Conseil d'administration. **FAIT.**

### **Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.**

Le GAC a confirmé son avis précédent sur la protection des termes non autorisés associés au mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Après consultation avec ces organisations, les membres du GAC ont convenu qu'il fallait des précisions supplémentaires en ce qui concerne les termes qui devraient être protégés.

**POINT D'ACTION** : par souci de clarté, le GAC devra informer le Conseil que les protections recommandées devraient également inclure :

- (a) les 189 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge en anglais et dans les langues officielles de leurs pays d'origine respectifs.
- (b) l'intégralité des noms du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les six (6) langues des Nations Unies.

**FAIT.**

### **.wine et .vin**

Au cours de la réunion, les membres du GAC ont pris conscience que le NGPC avait, dans sa résolution 2014.03.22.NGO1 du 22 mars 2014<sup>3</sup>, ordonné que les candidatures pour .wine et .vin devraient se poursuivre à travers le processus normal d'évaluation.

Plusieurs membres ont manifesté leur inquiétude sur le processus suivi par le NGPC, notamment l'omission de faire connaître immédiatement sa décision du 22 mars, en particulier compte tenu de son histoire et sa sensibilité au sein du GAC ; et un manquement potentiel aux statuts constitutifs de l'ICANN.

Des opinions divergentes ont été exprimées par les membres sur la question de fond de savoir si des sauvegardes supplémentaires sont nécessaires pour ces chaînes. Elles ont reflété les discussions préalables, figurant dans le communiqué et les procès-verbaux de la réunion de Buenos Aires.

La discussion sur cette question a retardé la discussion du communiqué jusqu'au jeudi 27 mars ce qui a entraîné la nécessaire adaptation de l'ordre du jour prévu.

**POINT D'ACTION** : le GAC donne son avis au Conseil par l'intermédiaire du communiqué : réexaminer la question avant de déléguer ces chaînes ; que le GAC a besoin d'examiner les questions relatives au processus plus en détail ; et que les

---

<sup>3</sup> <https://www.icann.org/en/groups/board/documents/resolutions-new-gtld-22mar14-en.htm>

membres GAC concernés considèrent que les candidats et les parties intéressées devraient être encouragés à poursuivre leurs négociations. **FAIT.**

### **Versions au singulier et au pluriel d'une même chaîne**

Le GAC a été informé par l'ICANN du processus de révision de la similarité des chaînes, et il a signalé que les améliorations futures avaient été marquées pour assurer que les panels qui ont affaire aux mêmes chaînes utilisent des règles cohérentes. Toutefois, les membres ont réitéré des préoccupations existantes sur le fait que l'acceptation des versions au singulier et au pluriel d'une même chaîne peut confondre et porter préjudice au consommateur.

**POINT D'ACTION :** le GAC informera le Conseil de ses préoccupations continues sur cette question. **FAIT.**

### **WHOIS**

Le GAC a discuté brièvement du travail sur le WHOIS entrepris par le groupe d'experts sur les services d'annuaire des nouveaux gTLD ; et il a également débattu sur une question distincte mais connexe, le travail sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire menés au sein de la GNSO. Plusieurs membres du GAC ont exprimé certaines préoccupations concernant les aspects de ce travail en cours concernant la vie privée. Le GAC travaillera pendant la période inter-sessions afin d'identifier les principaux points d'intérêt pour le GAC et analyser les mesures à prendre.

**POINT D'ACTION :** le résultat de ces discussions devra être inclus dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

### **DÉROGATIONS SUR LA RÉTENTION ET LA FOURNITURE DE DONNÉES**

Plusieurs membres du GAC ont signalé que les dérogations demandées en vertu des exigences de rétention de données du Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement (RAA) en conflit avec les lois nationales en matière de vie privée doivent être traitées. Ils ont demandé que les sanctions ne soient pas appliquées alors que les candidatures sont en attente ; et a noté qu'il serait peut-être nécessaire d'inclure une exigence en matière de dérogation pour les exigences de fourniture de données dans le RAA.

Pendant les discussions entre le GAC et le Conseil d'administration, le Conseil a demandé l'aide du GAC pour équilibrer les demandes d'application de la loi et de la vie privée quelques fois en concurrence et pour obtenir des données sur l'impact de certaines exigences telles que la rétention de données sur l'activité criminelle et la protection du consommateur. Le Conseil a également noté que les questions de mise en œuvre ont lieu à cause de l'application incohérente de la directive de protection des renseignements personnels de l'UE dans tous les pays.

**POINT D'ACTION :** le résultat des discussions ci-dessus devra être inclus dans le communiqué. **FAIT.**

## SUIVI DES QUESTIONS IMPORTANTES

Le GAC discute la vaste gamme d'activités qui se déroulent actuellement à l'ICANN et la nécessité de faire en sorte que les questions soient suivies d'une manière plus concise et structurée. Cela aiderait le GAC à fournir un avis complet et en temps voulu et également à assurer que la valeur de ces activités est capturée et bien utilisée. Un exemple récent sont les multiples secteurs d'activité concernant le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, la protection et la rétention des données, le WHOIS et les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Ce problème n'appartient pas uniquement au GAC, mais le GAC souhaite collaborer plus étroitement avec l'ICANN et toutes les parties intéressées à l'élaboration de contextes pour les questions complexes avant les réunions, en améliorant sa capacité opérationnelle.

**POINT D'ACTION :** le GAC donnera son avis au Conseil sur le contexte des questions complexes et manifesterà la volonté du GAC de travailler avec les parties intéressées pour y parvenir. **FAIT.**

## BRIEFINGS SUR LA CONFORMITÉ

Le GAC a souligné son intérêt dans la mise en œuvre des sauvegardes de l'ICANN pour les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine. Les membres ont considéré que les briefings du personnel de l'ICANN sur la conformité et plus en général la fonction de conformité contractuelle de l'ICANN seraient utiles pour les futures réunions du GAC.

**POINT D'ACTION :** le GAC demande que le Conseil d'administration facilite les présentations du personnel de l'ICANN pour chaque réunion sur la conformité avec les sauvegardes pour les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement et les titulaires de nom de domaine. **FAIT.**

## TRANSFERT DES FONCTIONS IANA

Le GAC a reçu une présentation du secrétaire-adjoint Larry Strickling de l'Agence nationale des télécommunications et de l'information (NTIA) concernant l'annonce du 14 mars 2014<sup>4</sup> sur le fait que le gouvernement des États-Unis entamerait la transition des fonctions clés des noms de domaine de l'Internet vers la communauté multipartite mondiale.

Lors d'une discussion ultérieure avec M. Strickland, plusieurs membres du GAC ont signalé que l'annonce est un pas positif vers un modèle multipartite plus complet de gouvernance de l'Internet. Le GAC a souligné les quatre principes pour la transition inclus dans l'annonce :

- soutenir et renforcer le modèle multipartite.
- préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet.

---

<sup>4</sup> <http://www.ntia.doc.gov/press-release/2014/ntia-announces-intent-transition-key-internet-domain-name-functions>



- répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial.
- préserver le caractère ouvert de l'Internet.

Plusieurs membres ont souligné l'importance de maintenir la sécurité, la stabilité et la résilience.

Le GAC a reçu le soutien général pour son engagement dans le processus de transition convoqué par l'ICANN. Toutefois, plusieurs membres ont noté qu'il est nécessaire de trouver les meilleurs mécanismes de participation pour les pays en développement ; que les gouvernements devraient continuer à jouer un rôle important dans le processus de l'ICANN, tant à travers le GAC qu'en assurant de faire entendre la voix des pays n'étant pas membres du GAC ; et que d'autres forums internationaux continuent à jouer un rôle dans l'évolution mondiale de la gouvernance de l'Internet. Ces questions et les conséquences du rôle du GAC en tant que comité consultatif plutôt qu'un organe d'élaboration de politiques de fond ont été soulevées plus tard par plusieurs membres pendant la séance du GAC avec le Conseil d'administration et lors d'un briefing du PDG de l'ICANN.

**POINT D'ACTION** : le résultat de ces discussions devra être inclus dans le communiqué de Singapour. **FAIT.**

## NETmundial

Le GAC a été informé par l'ambassadeur du Brésil, Benedicto Fonseca sur la réunion NETmundial qui se tiendra à Sao Paulo le 23 et 24 avril 2014.<sup>5</sup>

La réunion rassemble les multiples parties prenantes. Deux grands domaines y seront abordés :

- les principes de gouvernance de l'Internet.
- une feuille de route pour l'évolution future de la gouvernance de l'Internet.

Une réunion des représentants du gouvernement se tiendra le 22 avril après-midi pour discuter d'un document préliminaire des résultats qui sera analysé pendant la séance plénière. Le projet s'appuiera sur les présentations faites jusqu'à ce jour. L'aide financière sera disponible pour soutenir la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris les gouvernements. Le Brésil fournira plus d'informations sur ces deux questions par la voie diplomatique.

**POINT D'ACTION** : le GAC exprime ses remerciements à l'ambassadeur Fonseca pour sa présentation. **FAIT.** Les membres individuels du GAC s'impliqueront dans le processus de NETmundial.

## RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE LONDRES

Le GAC a été informé par Mme. Sarah Taylor du ministère britannique de la culture, des médias et du sport sur la réunion de haut niveau qui se tiendra à Londres le 23

---

<sup>5</sup> [www.netmundial.br](http://www.netmundial.br)

juin 2014 conjointement avec les réunions de l'ICANN et du GAC. Deux thèmes y seront abordés :

- le rôle de l'ICANN dans l'écosystème de l'Internet en évolution constante
- le renforcement du rôle des gouvernements dans le modèle de l'ICANN et le rôle futur du GAC.

Les membres du GAC se sont réjouis de la réunion car elle sera l'opportunité de s'appuyer sur les résultats d'autres processus, y compris NETmundial. Toutefois, plusieurs membres ont signalé qu'une réunion de demi-journée peut être difficile à justifier pour certains ministres et ont suggéré d'envisager également l'organisation d'autres événements.

Pendant une discussion avec les membres du Conseil sur la responsabilité et la transparence, il a été suggéré que des fonds supplémentaires pour le soutien aux déplacements, spécifiquement pour la réunion de haut niveau, soient mis à disposition afin d'assurer la plus grande représentation des différents pays et gouvernements, y compris les pays non membres du GAC. Le Japon a demandé des services d'interprétation en japonais que le gouvernement japonais est prêt à financer.

Une autre session du GAC sur la réunion de haut niveau prévue pour la matinée du jeudi 27 mars a dû être annulée en raison de la reprogrammation de l'ordre du jour susmentionnée sous la rubrique .wine et .vin. Les suggestions du GAC pour les questions spécifiques à inclure dans l'ordre du jour seront demandées pendant la période inter-sessions.

**POINT D'ACTION :** le résultat de ces discussions sera inclus dans le communiqué de Singapour, y compris une demande de financement supplémentaire pour les voyages en ligne avec les directives relatives au soutien aux déplacements du GAC existantes. **FAIT.** Le secrétariat contactera le délégué du Royaume-Uni auprès du GAC pour initier le processus de recherche de questions à traiter dans l'ordre du jour et de clarifier les questions logistiques. **FAIT.**

## RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

Le GAC a débattu sur la manière de faire progresser les recommandations de la deuxième équipe de révision de la responsabilité et la transparence (ATRT2)<sup>6</sup> qui le concernent directement.

Une charte révisée pour le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI) a été discutée et convenue (voir annexe 3). Des responsabilités spécifiques peuvent faire l'objet d'un peaufinage pendant la période inter-sessions.

En ce qui concerne les recommandations 6.8 et 6.9 du rapport de l'ATRT2, traitant de l'engagement de l'ICANN avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, les membres du GAC ont considéré qu'il s'agit d'un domaine prioritaire et a décidé de créer un groupe de travail pour résoudre ces problèmes. Le

---

<sup>6</sup> <https://www.icann.org/en/news/public-comment/atrt2-recommendations-09jan14-en.htm>

personnel de l'équipe de la participation des parties prenantes mondiales de l'ICANN s'est félicité de la possibilité de travailler en collaboration avec le GAC dans ce domaine. Ce sujet est détaillé sous la rubrique « Groupes de travail du GAC ».

**POINT D'ACTION** : le GAC donnera son avis au Conseil sur son accord sur la charte révisée du BGRI ; et la création d'un nouveau groupe de travail sur l'engagement avec les gouvernements et les OIG. Le GAC travaillera pendant la période intersessions pour peaufiner les responsabilités à travers le processus du BGRI, les groupes de travail du GAC et l'administration interne du GAC. **FAIT.**

## **GROUPES DE TRAVAIL DU GAC**

### **Futures séries des nouveaux gTLD**

Le groupe de travail a informé que le travail progresse à travers ses trois sous-groupes sur les candidatures communautaires (Modérateurs : Suisse et Royaume-Uni) ; les pays en développement et le soutien au candidat (Modérateur : Trinité et Tobago) ; et les noms géographiques (Modérateur : Argentine).

Le GAC a examiné un rapport de l'Argentine sur les noms géographiques [*LIEN VERS LES DIAPOS DÈS QU'ELLES SERONT PUBLIÉES EN LIGNE*], notant les avantages et les inconvénients des listes et des référentiels de noms ; l'importance d'un processus de règlement de litiges équitable et transparent ; et la nécessité de prendre en compte les principes 2007 du GAC concernant les nouveaux gTLD. Une session prévue pour informer la communauté et solliciter des commentaires sur ce travail devra être annulée en raison de la reprogrammation de l'ordre du jour susmentionné sous la rubrique .wine et .vin.

### **Méthodes de travail du GAC**

Le mandat a été approuvé pour ce groupe – Voir l'annexe 3. Le groupe travaillera avec le BGRI sur des questions pertinentes et identifiera une liste de résultats pour qu'ils soient adoptés lors de la réunion de Londres. Un document a été distribué par l'Espagne (en tant que responsable du groupe de travail) comme la prochaine étape dans l'élaboration de résultats pour Londres (voir l'annexe 4).

### **Engagement avec les gouvernements et les OIG**

Un nouveau groupe de travail a été créé (Modérateur : Liban) pour élaborer des directives pour l'engagement entre l'ICANN, les gouvernements et les OIG. Le mandat se trouve à l'annexe 3. Le groupe travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de la stratégie de participation mondiale de l'ICANN.

## ANNEXE 1

### LISTE DES PARTICIPANTS DU GAC : SINGAPOUR - 22 au 27 MARS 2014

<b>Membres</b>	
Argentine Commission de l'union africaine Australie Autriche Belgique Brésil Burkina Faso Cameroun Canada Chine Taïpei Danemark République démocratique du Congo Commission européenne Égypte Estonie France Finlande Gabon Allemagne Grèce Grenade Saint-Siège - État de la cité du Vatican Hongrie Indonésie Iran Italie Japon Jamaïque Kénya Corée Liban	Luxembourg Macédoine, ex-République yougoslave de Malaisie Mali Îles Marshall Maroc Nouvelle Zélande Pays-Bas Nigéria Norvège Nauru Niue Paraguay Pérou Portugal Roumanie Fédération de Russie Sao Tomé-et-Principe Sénégal Singapour Afrique du Sud Espagne Swaziland Suède Suisse Tanzanie Trinité-et-Tobago Turquie États-Unis Vanuatu Vietnam
<b>Observateurs</b>	
Organisation internationale de la Francophonie  Organisation pour la coopération islamique (OIC)  Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)  Organisation de coopération et de développement économiques  Union des Télécommunications des Caraïbes	Organisation des Télécommunications du Commonwealth (CTO)  Union européenne de radiotélévision  Organisation des États américains (OEA)  Organisation météorologique mondiale  Conseil de l'Europe

---

## ANNEXE 2

---

### COMMUNIQUÉ DU GAC DE SINGAPOUR



Comité consultatif gouvernemental

Singapour, 27 mars 2014

#### Communiqué du GAC - Singapour<sup>7</sup>

##### I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Singapour pendant la semaine du 22 mars 2014. Soixante-et-un (61) membres du GAC et dix (10) observateurs ont assisté aux réunions. Le GAC remercie chaleureusement les hôtes locaux IDA et SGNIC pour leur soutien.

##### II. Activités entre les unités constitutives

###### 1. Groupe de consultation GAC/Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres de la GNSO du groupe de consultation GAC-GNSO et ils ont convenu d'une charte pour le groupe. Le groupe prendra en considération des processus pour un échange harmonieux d'informations en temps utile ; un engagement rapide du GAC dans le travail de PDP de la GNSO ; une résolution de conflits à un stade préliminaire ; et une adaptation des différentes méthodes de travail des deux organisations.

###### 2. Discussion relative aux questions d'enregistrement des marques.

Le GAC a analysé la proposition du groupe des registres de marque pour entreprendre un processus simplifié en vertu d'un avenant au contrat de registre pour l'approbation des noms de pays et des codes à 2 caractères et lettres au second niveau. Bien que le GAC n'ait pas de craintes majeures quant au fait que les propriétaires de marques demandent l'approbation de tels noms, cette approbation devrait toutefois être effectuée directement avec les pays concernés plutôt que via un processus opérationnel au niveau du GAC. Les membres individuels du GAC peuvent apporter leur soutien aux propositions associées à leur pays respectif, si demande en est faite. Le GAC suggère d'envisager de mettre en place un registre de pays pour lesquels il ne serait pas nécessaire de présenter des demandes individuelles.

---

<sup>7</sup> L'historique des communiqués du GAC sur ces mêmes sujets ou sur autres sujets est disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Recent+Meetings>. Les plus anciens communiqués du GAC sont disponibles sur : <https://gacweb.icann.org/display/gacweb/GAC+Meetings+Archive>.

### **3. Réunion des dirigeants du GAC et de la direction du Comité consultatif At-Large (ALAC)**

Les groupes de dirigeants du GAC et de l'ALAC se sont réunis et ont débattu sur plusieurs questions. Ils ont des inquiétudes communes concernant les engagements d'intérêt public des nouveaux gTLD (comme noté par le GAC dans le présent communiqué).

### **4. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)**

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a constaté les progrès réalisés par le groupe de travail sur le cadre d'interprétation, avec plus de dialogues à mener dans la période inter-sessions. Le GAC et la ccNSO vont explorer d'éventuelles approches pour une meilleure efficacité dans les échanges sur toutes les questions pertinentes.

### **5. Réunion avec le Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC)**

Le GAC s'est réuni avec le RSSAC et a discuté de plusieurs questions y compris de la nouvelle structure du RSSAC ; la transparence des procédures ; et le rôle éventuel dans le processus de transition des fonctions IANA.

### **6. Information du groupe de travail sur la stratégie des conférences (MSWG)**

Les membres du GAC du MSWG ont présenté au GAC le rapport du groupe. Le MSWG est un groupe de travail intercommunautaire qui a pour mission de recueillir des informations, d'échanger des idées et de proposer des changements pour les prochaines réunions de l'ICANN, aux niveaux stratégique et opérationnel.

## **III. Questions internes**

- 1. Nouveaux membres** – Le GAC accueille la Croatie, la Grenade, et les îles Salomon en tant que nouveaux membres.
- 2. Futures séries de nouveaux gTLD** – Le groupe de travail sur les questions des futures séries de nouveaux gTLD a fait un rapport sur ses progrès. La communauté de l'ICANN a été invitée à une session d'informations qui se tiendra lors de la réunion de l'ICANN sur d'éventuelles futures approches politiques à l'égard des noms géographiques.
- 3. Méthodes de travail** – Le mandat du groupe de travail a été accordé conformément aux méthodes de travail du GAC. Des documents à fournir spécifiques seront identifiés pour la réunion de Londres.
- 4.** Le GAC a rendu hommage à Pankaj Agrawala qui a occupé le poste de vice-président du GAC de 2005 à 2007.

## IV. Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN<sup>8</sup>

### 1. Fonctions de l'autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) Annonce du gouvernement des États-Unis

La GAC a reçu une présentation du secrétaire-adjoint Larry Strickling de l'Agence nationale des télécommunications et de l'information concernant l'annonce du 14 mars 2014 sur le fait que le gouvernement des États-Unis entamerait la transition des fonctions de noms de domaine Internet clés vers la communauté multipartite mondiale. C'est une étape qui tombe au bon moment dans le processus qui vise à rendre la gouvernance de l'Internet véritablement mondiale, et cela marque un progrès majeur dans le développement d'un modèle multipartite.

Le GAC note également qu'un certain nombre de conditions étaient énoncées dans l'annonce afin que cette transition soit effectuée.<sup>9</sup>

Le GAC se réjouit que l'ICANN réunisse les parties prenantes mondiales pour développer une proposition concernant cette transition et prendre note du calendrier préliminaire proposé par l'ICANN (<http://www.icann.org/en/about/agreements/iana/fonctions-transfer-process-14mar14-en.pdf>). Le GAC souhaite participer et contribuer à ce processus et souligne le fait que les consultations et discussions devraient atteindre toutes les parties, y compris ces gouvernements qui ne sont pas des membres actuels du GAC et qui ne font pas non plus partie de la communauté multipartite de l'ICANN.

Le GAC recommande également que l'ICANN profite pleinement des événements et forums existants afin d'assurer un engagement plus profond dans ces importantes discussions, y compris la prochaine réunion de NETmundial et l'IGF (Brésil, 23-24 avril 2014), et le forum sur la gouvernance de l'Internet (Turquie, 2-5 septembre 2014).

### 2. Avis de sauvegarde applicable à tous les nouveaux gTLD et aux chaînes de catégorie 1 (protection des consommateurs, chaînes sensibles et marchés réglementés) et de catégorie 2 (politiques d'enregistrement limité)

---

<sup>8</sup> Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

<sup>9</sup> La NTIA a informé l'ICANN que la proposition de transition devra bénéficier d'un soutien important de la communauté et respecter les quatre principes ci-dessous : soutenir et améliorer le modèle multipartite ; préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet ; répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial ; et préserver le caractère ouvert de l'Internet.

Le GAC se félicite de la réponse du Conseil d'administration quant à son avis dans le communiqué de Beijing concernant les sauvegardes pour les nouveaux gTLD.

**a. Le GAC demande**

- i. Des clarifications du Comité du programme des nouveaux gTLD (NGPC) sur un certain nombre de questions de mise en œuvre. Ces dernières concernent les implications des changements dans les vérifications du WHOIS et des contrôles pour l'exactitude du WHOIS de manière générale et le renforcement de la loi et les utilisateurs finaux ; les vérifications de sécurité pour détecter les risques de préjudice (p.ex., hameçonnage, programme malveillant, réseau zombie etc...) ; les mécanismes de plainte ; la vérification et la validation des informations d'identification des titulaires de nom de domaine de catégorie 1 et le manque de caractère contraignant des engagements d'intérêt public ; le fonctionnement de la Procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public ; et les politiques d'enregistrement restreintes (catégorie 2). Ces questions sont détaillées dans l'annexe 1.

**3. Candidatures communautaires**

Le GAC réitère son avis des communiqués de Beijing et Durban concernant le traitement préférentiel de toutes les candidatures qui ont un soutien manifeste de la communauté.

**1. Le GAC recommande**

- a. L'ICANN doit continuer à protéger l'intérêt public et à améliorer les résultats pour les communautés, et à travailler avec les candidats de manière ouverte et transparente de façon à aider ces communautés. Le GAC a également noté qu'une série de questions liée aux candidatures de la communauté devra être traitée dans les futures séries.

**4. Chaînes spécifiques**

**a. .spa**

Concernant les candidatures de .spa, le GAC est conscient que les parties concernées par ces discussions sont la ville de Spa et les candidats. Le GAC a fini d'examiner la chaîne .spa et se réjouit du rapport indiquant qu'un accord a été conclu entre la ville de Spa et l'un des candidats.



**b. .amazon**

Le GAC a exprimé ses inquiétudes face au temps que le Conseil d'administration prend pour évaluer l'avis d'objection du GAC sur la candidature du nom de domaine .amazon, comme mentionné dans le communiqué du GAC, approuvé à Durban, en juillet dernier. Le GAC a donc poussé le Conseil d'administration de l'ICANN à considérer sa décision comme une priorité absolue selon le module 3.1 partie I du Guide de candidature.

**c. .ram et .indians**

À la suite de son communiqué de Durban, **le GAC donne son avis au Conseil d'administration de l'ICANN disant que :**

- a. le GAC reconnaît que les termes religieux sont des questions sensibles. la candidature pour .ram est un sujet extrêmement sensible pour le gouvernement indien eu égard à des considérations politiques et religieuses. Le GAC fait remarquer que le gouvernement de l'Inde a demandé de ne pas donner suite à la candidature ; et
- b. comme mentionné dans le communiqué de Durban, le gouvernement de l'Inde a demandé de ne pas donner suite à la candidature .indians.

**d. .wine et .vin**

Le GAC prend note de la résolution 2014.03.22.NG01 du NGPC concernant .WINE et .VIN ainsi que de ses fondements. Dans la délibération finale du Conseil d'administration, il semble avoir au moins une violation du processus et une erreur de procédure, notamment dans le cadre du chapitre XI-A, article 1, paragraphe 6 des statuts qui prévoit :

« 6. Possibilité de formuler des commentaires. Outre les organisations de soutien et les autres comités consultatifs, le comité consultatif gouvernemental aura l'opportunité de faire des commentaires sur tout avis externe avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision ».

**En conséquence, le GAC conseille :**

1. que le Conseil d'administration reconsidère la question avant de déléguer ces chaînes.

que GAC examine les éléments ci-dessus plus en détail. Entretemps, les membres du GAC concernés estiment que les candidats et les parties intéressées devraient être encouragés à poursuivre leurs

négociations afin de parvenir à un accord sur la question.

#### **5. Versions au singulier et au pluriel d'une même chaîne**

Le GAC répète l'avis de Beijing concernant le fait que de permettre les versions au pluriel et au singulier d'une même chaîne peut entraîner un préjudice pour le consommateur. Permettre cette pratique peut entraîner un risque de confusion chez les utilisateurs de l'Internet et peut les rendre plus vulnérables aux pratiques frauduleuses qui exploitent cette confusion.

#### **6. WHOIS**

Le GAC prend note du travail accompli par le groupe de travail d'experts sur les services d'annuaire des nouveaux gTLD (WHOIS). Le GAC travaillera entre les sessions sur les questions de confidentialité d'ici la 50e réunion de l'ICANN à Londres.

#### **7. Dérogations sur la rétention et la fourniture de données**

Le GAC se félicite de l'explication qui lui est donnée par l'ICANN en lien avec l'état de l'octroi d'une dérogation de spécification relative à la conservation de données prévue dans le Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, conformément aux lois nationales. Certains membres ont demandé à l'ICANN de ne pas prendre de mesures juridiques contre ces bureaux d'enregistrement de façon à satisfaire leurs exigences de rétention des données en attente d'une décision concernant ces dérogations. En outre, ils ont rappelé que ces dérogations pourraient être nécessaires pour les exigences de fourniture des données en vertu du contrat de registre.

#### **8. Protection des noms et des acronymes des organisations intergouvernementales (OIG)**

Le GAC rappelle son précédent avis concernant la politique publique inclus dans ses communiqués de Toronto, Beijing, Durban et Buenos Aires relatif à la protection des noms et acronymes des OIG de premier et de second niveau et attend la réponse du Conseil d'administration concernant la mise en œuvre de l'avis du GAC.

#### **9. Protection des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge.**

Se référant à l'avis précédent que le GAC a donné au Conseil d'administration de façon à garantir la protection permanente des utilisations non-autorisées associées à la Croix-Rouge internationale et au mouvement du Croissant-Rouge – des termes qui sont protégés par les instruments juridiques internationaux, et dans une plus large mesure, par la législation des pays du monde entier.

##### **I. Le GAC recommande que, pour plus de clarté, ces protections devraient également inclure :**

- a. les 189 sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge en anglais et dans les langues officielles de leurs pays respectifs.
- b. l'intégralité des noms du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des sociétés de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les six (6) langues des Nations unies.

#### **10. Responsabilité et transparence**

Le GAC a accordé une charte révisée pour la poursuite de l'équipe de révision GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI), qui établit la responsabilité de faire progresser les recommandations pertinentes du rapport final de l'Équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT2). Certaines parties du rapport sont soumises aux groupes de travail actuels du GAC et d'autres sont des questions internes au GAC, qui contribueront au processus général de l'ATRT2.

La GAC a établi un groupe de travail pour développer des lignes directrices concernant l'engagement des OIG et de l'ICANN, et travaillera avec l'Équipe de la participation des parties prenantes mondiales de l'ICANN, et au processus du BGRI, pour faire avancer les recommandations pertinentes issues du rapport de l'ATRT2.

Le GAC a pris connaissance du financement que l'ICANN met à la disposition des membres du GAC des pays en développement pour soutenir leur participation aux réunions de l'ICANN et du GAC.

#### **11. Suivi des questions importantes**

##### **I. Le GAC demande :**

- a. que le Conseil d'administration prenne en considération des moyens par lesquels l'ICANN et le GAC puissent collaborer plus étroitement en s'assurant que les questions importantes soient suivies de manière plus concise et structurée, pour que le GAC soit capable de donner un avis complet et en temps opportun. Par exemple, les différentes activités traitées dans le cadre du Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, de la protection des données, des questions relatives à la rétention de données, WHOIS (p.ex., groupe de travail d'experts, services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, etc.). Le GAC pourrait se bénéficier d'une certaine forme d'aperçu global de ces questions fait par l'ICANN avant les réunions.

#### **12. Briefings sur la conformité**

##### **I. Le GAC demande :**

- a. que le Conseil d'administration facilite pour chaque réunion les briefings du personnel de l'ICANN sur la conformité, avec les sauvegardes de l'ICANN, aux opérateurs de registre, bureaux d'enregistrement et titulaires de noms de domaine.

### **13. Réunion NETmundial**

Le GAC exprime ses remerciements pour une présentation donnée par l'ambassadeur du Brésil, Benedicto Fonseca sur la réunion NETmundial qui se tiendra à Sao Paulo les 23 et 24 avril 2014.

### **14. Réunion de haut niveau**

Le GAC a reçu une présentation du Royaume-Uni et a discuté des arrangements pour la réunion de haut niveau qui se déroulera à Londres le 23 juin 2014 conjointement avec les réunions de l'ICANN et du GAC. La réunion portera sur le rôle de l'ICANN au sein de l'écosystème de l'Internet en constante évolution ; et sur l'amélioration du rôle des gouvernements dans le modèle de l'ICANN et le rôle futur du GAC.

#### **I. Le GAC demande :**

- a. que des fonds supplémentaires pour les voyages soient apportés afin de s'assurer que la réunion de haut niveau prévue à Londres accueille le plus de pays possible, y compris des ministres et leur personnel provenant de pays en développement, en ligne avec les directives relatives au soutien aux déplacements du GAC existantes.

\*\*\*

Le GAC remercie chaleureusement l'ensemble des SO/AC qui se sont réunies avec le GAC, ainsi que tous les membres de la communauté de l'ICANN qui ont contribué au dialogue avec le GAC à Singapour.

### **V. Prochaine réunion**

Le GAC se réunira pendant la période de la 50e réunion de l'ICANN à Londres, Angleterre.

## Annexe I

### Avis du GAC sur les questions de mise en œuvre pour Singapour, mars 2014

Le GAC a le plaisir de partager une évaluation des divers aspects de l'approche proposée par le NGPC concernant : les sauvegardes principales applicables à tous les nouveaux gTLD ; la mise en œuvre des sauvegardes de catégorie 1 et 2 ; et la Procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP). Notre évaluation a entraîné diverses questions de mise en œuvre énoncées ci-dessous.

- L'ICANN va-t-elle apporter des mises à jour régulières concernant les activités menées par le département de la conformité sur les mises en œuvre effectives des sauvegardes (toutes les catégories) ?

#### 1. Sauvegardes applicables à tous les nouveaux gTLD :

- En ce qui concerne la **sauvegarde 1**, relative aux vérifications et aux contrôles du WHOIS, le NGPC a transféré la responsabilité des opérateurs de registre individuels (qui ont un lien direct avec les bureaux d'enregistrement) à l'ICANN pour réaliser un « échantillonnage périodique » des données du WHOIS au sein des registres dans le but d'identifier les enregistrements potentiellement inexacts.
  - Le NGPC peut-il clarifier les avantages et/ou inconvénients du fait que l'ICANN réalise les vérifications/audits du WHOIS par rapport aux opérateurs de registre ?
  - Le NGPC pense-t-il que l'ICANN a des ressources suffisantes pour mener ces audits, ou est-ce qu'il sera nécessaire d'avoir des ressources supplémentaires pour mener les vérifications du WHOIS entre tous les opérateurs de registre ?
  - Le NGPC peut-il clarifier le sens de « échantillonnage périodique » (p.ex., quelle sera la proportion de l'échantillonnage, quels critères seront utilisés, à quelle fréquence, etc.) ? Avec une approche d'échantillonnage périodique, sera-t-il possible d'identifier/les bureaux d'enregistrement avec les pourcentages les plus élevés d'entrées WHOIS fausses, inexacts ou incomplètes dans les vérifications précédentes ?
  - Est-ce que l'ICANN fera circuler/rendra accessibles à la communauté, les rapports de statistique détaillés relatifs à la manière dont les entrées WHOIS inexacts ont été identifiées et résolues ?
  - Quelles sont, pour le NGPC, les étapes nécessaires pour s'assurer que les questions d'enregistrements WHOIS inexacts ou incomplets soient traitées ? Est-ce que les opérateurs de registre prennent des mesures pour notifier aux bureaux d'enregistrement les enregistrements

WHOIS inexacts ou incomplets ? Le cas échéant, cette notification va-t-elle entraîner une obligation des bureaux d'enregistrement de demander des informations exactes et complètes aux titulaires de nom de domaine ?

- La **sauvegarde 3** porte sur les vérifications de sécurité entreprises par les opérateurs de registre de façon à analyser de manière périodique si les domaines au sein de ses gTLD sont utilisés face aux menaces à la sécurité comme le hameçonnage, le détournement (pharming), les programmes malveillants et les réseaux zombie. Bien que le NGPC ait incorporé des aspects de la sauvegarde 3 à la spécification 11 des engagements d'intérêt public, il fait également appel à l'ICANN pour obtenir une « participation de la communauté » afin de développer un cadre pour que les opérateurs de registre répondent aux risques de sécurité identifiés qui posent un vrai risque de préjudice. Dans l'attente du développement d'un tel cadre, ce n'est pas clair si les opérateurs de registre sont obligés de notifier le bureau d'enregistrement de prendre des mesures immédiates pour répondre à de telles menaces à la sécurité (y compris la suspension de noms de domaine dans certaines situations).
  - Comment l'ICANN définit « action immédiate » ; quel calendrier précis constitue « une action immédiate » ?
  - Comment l'ICANN définit « risque pour la sécurité » ?
  - Comment l'ICANN définit « préjudice » ?
  - Quel est l'état du plan du NGPC pour développer un cadre pour que les opérateurs de registre répondent aux risques de sécurité identifiés qui posent un vrai risque de préjudice ?
  - Avant qu'un cadre adopté ne soit développé, comment l'ICANN compte-t-elle répondre aux menaces à la sécurité ?
  - Est-ce qu'il sera demandé, ou exigé, aux opérateurs de registre, de notifier à un bureau d'enregistrement de prendre des actions immédiates en réponse aux menaces à la sécurité qui posent un vrai risque de préjudice ?
- La **sauvegarde 5** traite des mécanismes de plaintes, pour s'assurer que les opérateurs de registre offrent un moyen pour soumettre les plaintes, relatives à : l'inexactitude des données WHOIS, l'infraction aux droits d'auteur et aux marques déposées, la contrefaçon, les pratiques frauduleuses ou nuisibles, l'utilisation de programmes malveillants, le hameçonnage, le piratage, ou d'autres activités contraires aux lois. Le NGPC a incorporé cette sauvegarde au contrat de registre de base (p.ex., section 2.8, spécification 6,

article 4.1). Cependant, il n'est toujours pas clair si les opérateurs de registre doivent répondre aux plaintes de sources autres que les gouvernements, les entités chargées de l'application de la loi ou d'autres entités quasi-gouvernementales.

- Quels mécanismes seront utilisés par les opérateurs de registre pour prendre des plaintes de sources autres que les entités du gouvernement (p.ex., les victimes) ?
- Comment les informations WHOIS inexacts seront-elles corrigées ? Les opérateurs de registre auront-ils la responsabilité de s'assurer que les bureaux d'enregistrement demandent bien aux titulaires de nom de domaine de corriger les informations WHOIS inexacts ?
- Qu'est-ce qui constitue des étapes raisonnables pour que le registre mène des enquêtes et réponde à des rapports provenant d'entités chargées de l'application de la loi et d'organes gouvernementaux et quasi-gouvernementaux ?

## **2. Sauvegardes de catégorie 1 et 2 :**

En ce qui concerne les chaînes relevant de la **catégorie 1**, nous demandons plus de clarté de la part du NGPC concernant ce qui suit :

- le NGPC a-t-il l'intention de créer un contrat de registre de base séparé pour ces opérateurs de registre dont les chaînes relèvent de la catégorie 1 ? ou est-ce que le NGPC s'attend à ce que ces opérateurs de registre incorporent la spécification PIC de catégorie 1 à leur contrat de registre spécifique ?
- en faisant un amendement à l'avis du GAC pour que les opérateurs de registre vérifient et valident les informations d'identification d'un titulaire de nom de domaine et en passant à l'exigence selon laquelle ces titulaires de noms de domaine ont seulement besoin de présenter ces informations d'identification, est-ce que le NGPC a pris en considération d'autres mesures afin de prévenir les consommateurs de la fraude et de la déception que peuvent entraîner de fausses représentations ?
- comment l'ICANN va-t-elle prévenir les titulaires de noms de domaine de catégorie 1 (c'est-à-dire ceux associés aux secteurs de marché qui ont des exigences d'entrées claires et/ou règlementées) qu'il manque des informations d'identification/licences pour faire des affaires avec le secteur public sous couvert de chaînes de catégorie 1 ?

- comment l'ICANN va-t-elle s'assurer que les titulaires de nom de domaine rapportent bien les changements concernant la validité de leur licence/leurs informations d'identification ?
- le NGPC a-t-il pris en considération le risque de fraude et de déception que pourrait entraîner un échec de la mise en place par le GAC :
  - des exigences de validation et de vérification ;
  - de l'exigence de faire appel aux autorités compétentes en cas de doutes sur l'authenticité d'informations d'identification ; et
  - de l'exigence de mener des vérifications post-enregistrement périodiques pour s'assurer que les titulaires de nom de domaine possèdent toujours des informations d'identification valides et qu'ils mènent toujours des activités dans l'intérêt des consommateurs qu'ils servent
- Le NGPC peut-il confirmer que la Procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP) est le seul remède disponible pour les régulateurs ou les autorégulateurs pour rectifier les enregistrements frauduleux de chaînes représentants des secteurs réglementés, et le cas échéant, est-ce que le NGPC reconsidèrera son approche ou est-ce qu'il développera un remède plus rapide pour atténuer les préjudices aux consommateurs ?

En ce qui concerne les sauvegardes de **catégorie 2** nous cherchons à obtenir plus de clarté sur ce qui suit :

- pour les opérateurs de registre qui cherchent clairement des politiques d'enregistrement exclusives, comment le NGPC a-t-il l'intention d'évaluer les affirmations de tels opérateurs servant l'intérêt public ?
- est-ce que le NGPC examine le fait que la transparence seule pourrait non seulement ne pas être suffisante pour décourager les politiques d'enregistrement préférentielles ou discriminatoires, mais qu'il sera tout aussi difficile pour quelqu'un qui cherche une réparation de répondre aux standards de préjudice demandés dans la PICDRP ? Autrement dit, si la spécification 11 section C se limite à l'engagement de transparence, alors le préjudice découlant de politiques d'enregistrement discriminatoires qui sont diffusées ne peut pas être modifié ou corrigé via la PICDRP.



- est-ce que l'ICANN va surveiller les demandes de changement faites par ces candidats qui affirment passer d'un environnement fermé à un environnement ouvert ?

### 3. Procédure de règlement de litiges relatifs aux engagements d'intérêt public (PICDRP) :

- dans le cas de PIC nettement insuffisants, est-ce que l'ICANN va officiellement demander aux candidats de reformuler leurs PIC ou de gérer leur incohérence ?
- est-ce que l'ICANN va transformer ces PIC en un engagement contraignant non soumis à une modification unilatérale ou à une révocation du candidat ?

- A. **Délai pour considérer qu'une plainte de spécification PIC n'est pas claire** La PICDRP ne détaille pas spécifiquement les délais selon lesquels l'ICANN va examiner et appliquer les résultats de litiges PICDRP. Sur la base des calculs de temps dérivés du document de la PICDRP, le règlement d'un litige pourrait prendre jusqu'à **105** jours, en plus des délais indéfinis de l'ICANN pour mener une révision préliminaire, pour conduire l'enquête elle-même ou pour former un panel permanent ; et du délai nécessaire pour que l'ICANN impose des mesures correctives :

De plus, il existe des questions liées aux dispositions spécifiques de la PICDRP, y compris :

- **un examen préliminaire** (Article B.1.3) : combien de temps sera consacré par l'ICANN pour compléter une révision préliminaire ? Aucun calendrier n'a été fourni. Dans certains cas, par ex., réseaux zombies, programme malveillant, etc. le temps est essentiel.
- **un panel permanent** (Article B.3.3; B.4) : quand l'ICANN prendra-t-elle la décision de prendre en charge le rapport ou de passer la responsabilité au panel permanent ? Quels sont les critères qu'elle utilisera pour prendre sa décision ? Qui sera dans le panel permanent ? Combien de temps l'ICANN prendra-t-elle pour choisir les membres du panel permanent ? Est-ce qu'il s'agira de membres du personnel de l'ICANN, du secteur privé, des gouvernements ? Combien de temps sera-t-il nécessaire pour établir un panel permanent ?

B. **Droit des agences gouvernementales et chargées de l'application de la loi pour établir des rapports :**

La PICDRP exige que les rapporteurs de violations de PIC précisent la manière dont ils « ont subi des préjudices ». Cette exigence semble donc

exiger que le rapporteur lui-même ait subi un préjudice. Bien que l'application de la loi n'ait pas subi de préjudice, elle agit au nom du public qui a été affecté.

- Est-ce que les entités gouvernementales ou d'application de la loi ont le droit de soulever des inquiétudes relatives à la non-conformité des Engagements d'intérêt public (PIC) ?
- Si tel est le cas, est-ce que ce sera gratuit ?
- Comment les entités en charge de l'application de la loi ou d'autres entités gouvernementales (qui agissent pour protéger le public) pourraient-elles soulever les cas de violation des Engagements d'intérêt public ?

#### **C. Fautes administratives des rapporteurs :**

- est-ce que le rapporteur a la possibilité de corriger des données administratives ou incomplètes avant qu'elles ne soient rejetées par l'ICANN (B.1.1.2) ?

#### **D. ICANN vs. PICDRP ?**

- Qu'est-ce qui pourra déterminer si un litige concernant les Engagements d'intérêt public est appliqué directement par l'ICANN contre la PICDRP ? (Voir B.2.3.3)

#### **E. Aucune résolution finale :**

- il semble également y avoir un grand vide dans la PICDRP, étant donné qu'il est possible de n'avoir aucune solution en cas de signalement de non-conformité. Si l'opérateur de registre n'est pas d'accord avec la mesure corrective proposée, il peut invoquer une autre procédure de règlement de litiges (voir B.4.4.6), qui ne serait potentiellement appliquée qu'après plus de 105 jours.

#### **F. Mesures correctives :**

- dans le cas où un opérateur de registre ne résout pas son cas de non-conformité, quelles seraient les mesures correctives que l'ICANN prendrait en considération et combien de temps lui faudrait-il pour prendre les mesures correctives appropriées ? Dans quelles circonstances l'ICANN pourrait-elle choisir de ne pas imposer de mesures correctives sérieuses ? (B.4.4.5)

#### **G. Récidivistes :**

- l'ICANN ne précise pas les sanctions (p.ex., financières ou autres) qui serait imposées à un récidiviste. (Voir B.5.5.4)

#### **4. Vente aux enchères**

L'ICANN est-elle capable de donner plus d'informations détaillées confirmant que les règles pour les enchères sont conformes aux statuts constitutifs, à son statut de société à but non-lucratif, aux objectifs du programme des nouveaux gTLD et au Guide de candidature pour promouvoir la concurrence, la diversité, l'innovation et le choix du consommateur ?

---

## **ANNEXE 3**

---

### **GROUPES DE TRAVAIL DU GAC, GROUPES DE TRAVAIL CONJOINTS ET ORGANES ASSOCIÉS : MANDAT / CHARTE**

#### **Groupe de travail sur l'engagement avec des organisations gouvernementales et intergouvernementales**

Examiner et informer, en consultation avec le groupe de participation des parties prenantes mondiales (GSE) les mesures possibles et les lignes directrices visant à mettre en œuvre les recommandations 6.8 et 6.9. de l'ATRT2.

Elles comprennent, mais sans s'y limiter :

- identifier les domaines respectifs d'intervention du Comité consultatif gouvernemental (GAC) et du Groupe de participation des parties prenantes mondiales (GSE) en ce qui concerne l'engagement des gouvernements nationaux et des organisations intergouvernementales.
- identifier les synergies existantes et potentielles entre les domaines respectifs d'intervention et les mesures pratiques pour utiliser le mieux possible ces synergies, par exemple les bases de données communes, et l'amélioration des communications au niveau opérationnel.
- élaborer les lignes directrices qui donnent force exécutoire aux recommandations 6.8 et 6.9. pour leur approbation par le Conseil d'administration

#### **Groupe de travail sur les futurs gTLD**

Le groupe de travail examinera et informera sur les points suivants dans le contexte des prochaines séries de candidatures aux nouveaux gTLD :

- la protection des noms géographiques (par exemple, analyser si des protections supplémentaires pour les noms géographiques seront nécessaires dans les prochaines séries) ;
- les questions relatives aux candidatures communautaires et procédures d'objection y associées (par exemple, analyser si les processus communautaires prioritaires de candidature et d'objection devraient être améliorés pour les prochaines séries) ; et
- le soutien au candidat et l'implication des pays en développement (par exemple, analyser si l'ICANN peut faire davantage pour aider certains candidats dans les prochaines séries).

## **Groupe de travail sur les méthodes de travail du GAC**

Le groupe de travail devrait examiner et formuler des recommandations au GAC sur les moyens d'améliorer les méthodes de travail du GAC, y compris celles qui améliorent la transparence, l'efficacité, l'efficacité et la fourniture d'avis à l'ICANN sur les aspects de politique publique des activités de l'ICANN. Il devrait veiller à ce que le résultat de son travail soit clair, avec des cadres clairs et concertés.

## **Groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration/GAC (BGRI)**

### **Avant-propos**

Les recommandations du rapport préliminaire de la deuxième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence incluent une suggestion pour que le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG), mis en place pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du premier rapport de l'ATRT, devrait poursuivre ses travaux afin de mettre en œuvre les nouvelles recommandations en temps opportun. Cette charte [préliminaire] vise à définir la portée et les méthodes de travail du BGRI-WG.

### **Objectif du BGRI**

Le groupe de travail BGRI vise à faciliter la mise en œuvre en temps opportun des recommandations du deuxième rapport de l'ATRT qui se rapportent à la relation ICANN / GAC à travers la coopération entre le Conseil de l'ICANN et le GAC.

### **Domaines de travail**

Les recommandations suivantes du rapport de l'ATRT2 seront les zones de travail pour les membres du groupe de travail :

- recommandation 6.4 (notification et demande de l'avis du GAC)
- recommandation 6.5 (changements aux statuts constitutifs)
- recommandation 6.7 (soutien de très haut niveau pour les réunions des hauts fonctionnaires)
- recommandation 6.8 (approfondir l'engagement avec les gouvernements et assurer que les activités du personnel/GAC se renforcent mutuellement)
- recommandation 10.2 (engagement précoce du GAC au processus d'élaboration de politiques de l'ICANN)

Le groupe de travail BGRI doit aussi indiquer quels types de support (par ex. assistance technique, aide organisationnelle, aide financière) sont appropriés pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations.

### **Adhésion et réunions**

Le GAC et le Conseil d'administration sélectionneront chacun leurs membres respectifs du BGRI-WG. L'adhésion sera ouverte aux bénévoles du GAC et du Conseil d'administration. Le GAC et le Conseil de l'ICANN nommeront chacun un coprésident

du BGRI-WG dont la tâche sera de convoquer des réunions, proposer des ordres du jour et orienter le travail du BGRI-WG selon le cas. Le groupe de travail BGRI fera son travail par le biais de réunions en personne et la collaboration en ligne en utilisant la liste de diffusion du BGRI-WG.

## **Groupe consultatif GAC-GNSO sur l'engagement précoce du GAC dans les processus d'élaboration de politiques : Charte**

### **Énoncé du problème**

Pour des raisons d'ordre pratique, l'élaboration de propositions de politiques de la GNSO et de l'avis du GAC sur les politiques publiques ont suivi des processus distincts, parfois avec des résultats différents (et potentiellement contradictoires) pour présenter à la considération du Conseil de l'ICANN. En vertu des statuts constitutifs de l'ICANN, le GAC est structuré pour fournir son avis au Conseil d'administration. Un problème de synchronisation se pose parce que le PDP de la GNSO arrive au Conseil à l'étape finale du processus de délibération politique de la GNSO et ce n'est qu'à ce moment là que le GAC peut faire attention au travail de la GNSO. Ce n'est qu'après cette démarche que le Conseil demande l'avis du GAC, ce qui est un bon exemple d'un processus qui a besoin d'être analysé et amélioré.

Le délai du GAC pour présenter son avis varie en fonction du problème abordé. La période de révision et de délibérations du GAC exige souvent des consultations sur les politiques publiques avec plus de 130 administrations nationales qui participent actuellement du GAC. En outre, le processus du GAC pour prendre des décisions consensuelles se déroule lors de ses trois rencontres en personne par an ; les consultations se font principalement avec le Conseil de l'ICANN et souvent pendant les étapes finales d'un processus d'élaboration de politiques de la GNSO.

Ces processus prolongent sensiblement le délai d'approbation et de mise en œuvre et, en fin de compte, il est tout à fait possible que le GAC prenne une position différente de la GNSO et donne son avis au Conseil contre la mise en œuvre des résultats de processus décisionnels souvent longs et détaillés. La résolution de ces positions contradictoires retarde le processus et peut apparaître comme contraire aux efforts qui ont été en cours depuis un certain temps.

Ce problème a été identifié par le Groupe de travail conjoint GAC-Conseil d'administration (JWG), la Première équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT), le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG) et plus récemment se trouve dans les recommandations préliminaires de l'ATRT2.

Dans tous les cas, les recommandations visaient à l'engagement précoce du GAC dans le PDP de la GNSO. Ainsi, la nécessité est convenue, le moyen n'a pas encore été accordé et en conséquence la mise en œuvre est retardée.

### ***Dans quelle mesure le fait de ne pas résoudre ce problème constitue un obstacle pour atteindre les objectifs de l'ICANN ?***

Le fait de ne pas résoudre le problème signifie que nous / l'ICANN n'avons pas traité une recommandation de l'ATRT1, que nous / l'ICANN avons approuvée comme ayant du mérite.

La principale conséquence ou l'implication à long terme est la défaillance des PDP de l'ICANN pour prendre suffisamment compte les questions de politique publique gouvernementale à un stade précoce de sorte à les incorporer dans les propositions qui sont transmises au Conseil d'administration pour leur approbation.

En particulier, ne pas résoudre le problème implique :

- retarder l'approbation des propositions de la GNSO
  - essayer de résoudre les points de vue divergents dans un délai urgent,
  - s'engager dans la consultation Conseil-GAC, conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN si le Conseil décidait de ne pas suivre l'avis du GAC, etc.
- le Conseil est mis dans une situation difficile lorsque l'avis du GAC n'est pas en accord avec la proposition de la GNSO,
  - essayer de trouver un terrain d'entente,
  - suivre la proposition de la GNSO, ce qui implique ignorer l'avis du GAC et les mandats issus de la période de consultation du Conseil / GAC, et entretemps retarder les progrès
  - suivre l'avis du GAC, ce qui implique ne pas tenir compte du temps, de l'effort et de la proposition présentée par la GNSO
- ne pas utiliser le caractère multipartite de l'organisation et ne pas bénéficier des discussions entre les unités constitutives
- ne pas mettre en œuvre entièrement les recommandations de l'ATRT

### **Avantages**

Les PDP de l'ICANN seraient plus cohésifs et / ou cohérents, par rapport à la situation actuelle où le GAC donne son avis directement au Conseil de l'ICANN, conformément aux statuts constitutifs. Le Conseil d'administration se trouve donc dans la situation de choisir entre l'avis du GAC et de la GNSO.

Plus précisément, la résolution de ce problème se traduirait par :

- des PDP plus performants
- des décisions plus faciles au niveau du Conseil, car cela permettrait au GAC et à la GNSO d'accorder plus probablement une voie à suivre
- bénéficier de la nature multipartite de l'organisation dès que possible et directement entre le GAC et la GNSO, plutôt qu'à travers le Conseil d'administration
- mettre en œuvre les recommandations de l'ATRT largement soutenues par la communauté

## **Chronologie**

En partie, la situation est due aux statuts constitutifs et en partie aux méthodes de travail très différentes du GAC et de la GNSO

Nous sommes maintenant à un point où il y a une plus grande sensibilisation sur le fait que certaines propositions de la GNSO ayant été approuvées par le Conseil d'administration contenaient des concepts qui auraient pu être incompatibles avec les lois, traités, etc. existants. Un bon exemple en sont les propositions d'ordre public et de mœurs contenues dans les recommandations originales de la GNSO pour les nouveaux gTLD, qui étaient impraticables.

## **Parties prenantes affectées par cette question et propositions issues de ce groupe de consultation**

- Employés

Secrétariat du GAC et personnel de l'ICANN chargé des politiques (Remarque : le secrétariat du GAC et de la GNSO ainsi que les fonctions de soutien aux politiques sont structurées différemment, cette section ayant l'intention d'inclure ces deux groupes).

- Parties prenantes

Quiconque intéressé aux politiques des gTLD (notamment les participants et représentants du GAC et de la GNSO).

- Autres

Le Conseil d'administration et la plus large communauté de gouvernance de l'Internet.

## **Engagement**

L'engagement et l'intérêt historique se sont principalement ciblés sur le GAC, le Conseil et plusieurs membres de la GNSO. Le niveau de participation augmente constamment.

Nous avons maintenant un petit groupe ciblé dont le but est de s'attaquer aux problèmes immédiats identifiés ci-dessus. Les membres de ce groupe pourraient être considérés les « champions » de l'effort pour traiter ces questions. Du côté du GAC, nous avons aussi nos partenaires au Conseil d'administration qui font partie du Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG) avec qui nous allons partager les mises à jour.

## **Portée, taille et perspectives**

Cet exercice comporte des éléments d'un effort stratégique et d'un projet pour obtenir des résultats spécifiques. Nous avons l'intention d'améliorer les interactions entre le GAC et la GNSO vis à vis de l'élaboration de politiques.

Nous travaillons aussi pour l'obtention de deux résultats spécifiques :



- évaluer l'idée d'avoir un agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, et
- développer différentes méthodes d'interaction entre le GAC et le processus de PDP de la GNSO.

#### **En dehors de la portée :**

D'autres aspects de l'initiative de l'engagement précoce du GAC comme par exemple

- l'engagement précoce entre le GAC et d'autres AC / SO, et
- une page mensuelle de mise à jour des politiques publiques

#### **Buts et objectifs**

But :

- l'engagement précoce du GAC dans les projets de PDP de la GNSO et une meilleure coordination fonctionnelle entre le GAC et les organisations de la GNSO.

Objectifs :

- un processus convenu pour un échange d'informations régulier et sans heurts entre le GAC et la GNSO.
- un processus convenu pour que les projets de PDP de la GNSO continuent de manière régulière et sans heurts.
- un processus convenu pour la marche à suivre dans les cas où la participation précoce du GAC serait en conflit avec une proposition de la GNSO et où un accord commun n'aurait pas pu être atteint.
- des propositions pour concilier les différentes méthodes de travail entre le GAC (qui tend vers une norme intense, « épisodique ») et la GNSO (qui est orientée vers un niveau d'effort constant).

Résultats attendus :

- un processus documenté d'échange d'informations (tableau, organigramme, etc.) continu et sans heurts entre le GAC et les organisations de la GNSO (agent de liaison de la GNSO auprès du GAC, groupe consultatif/de liaison permanent, etc.)
- un processus convenu et documenté (tableau, organigramme, etc.) pour un engagement précoce continu et sans heurts du GAC dans les projets de PDP de la GNSO ; avec une procédure convenue et documentée à suivre où la participation précoce du GAC serait en conflit avec une proposition de la GNSO et où un accord commun n'aurait pas pu être atteint.

### **Facteurs critiques du succès**

- Consultations en cours et analyse des commentaires reçus pour s'assurer que tout le monde participe à chaque étape.
- Avoir un plan ambitieux et faisable avec des étapes concrètes car il s'agit d'une recommandation en suspens de l'ATRT1, largement soutenue par la communauté qui attend sa mise en œuvre.
- Le processus final convenu doit :
  - être complet et largement supporté, prenant en considération tous les scénarios possibles (c'est-à-dire, les points de vue du GAC et de la GNSO sont en ligne au démarrage, le GAC et la GNSO parviennent à un accord, le GAC et la GNSO ont des opinions divergentes et sont incapables de concilier leurs positions, etc.)
  - être rédigé dans un langage clair et explicite
  - inclure des directives claires au sujet des attentes quant aux délais pour chaque étape, mais faire preuve de souplesse pour tenir compte des cas exceptionnels, si besoin est
- Accorder un mécanisme de suivi et des mesures du succès.
- Maintenir un canal de communication pour la rétroaction afin d'améliorer le processus et documenter les modifications, le cas échéant.

### **Approche de résolution de problèmes préférée**

#### **Organisation**

Il y aura deux pistes de travail :

- Un mécanisme pour la coopération continue au jour le jour (co-dirigé par Manal Ismail et Jonathan Robinson)
  - Proposition initiale
  - Questions découlant de cette proposition
  - Comment ces questions pourraient être abordées
  - Un processus documenté convenu
- Un mécanisme pour l'engagement précoce du GAC au PDP de la GNSO (co-dirigé par Suzanne Radell et Mikey O'Connor)
  - Description du statu quo
  - Proposition initiale
  - Questions découlant de cette proposition
  - Comment ces questions pourraient être abordées

- Un processus documenté convenu

Les deux pistes fonctionneront en parallèle, avec deux directions différentes et avec la participation de tous les membres.

### **Révision et approbation**

Les deux processus accordés devront être approuvés par le GAC et la GNSO.

Les deux processus accordés devront être testés et révisés, afin de mesurer leur succès, fournir une rétroaction nécessaire, les améliorer dans la mesure du possible et documenter les changements, le cas échéant.

### **Calendrier**

Réunion de Singapour – Charte et propositions préliminaires précoces pour leur révision par le GAC et la GNSO

Réunion de Londres – versions préliminaires des propositions peaufinées pour révision, commentaires, et la possible approbation finale par le GAC, la GNSO et d'autres parties prenantes.

Réunion de Los Angeles – propositions finales ; révisées et approuvées par le GAC et la GNSO

Le groupe de travail prendra fin lorsque les propositions finales seront acceptées par le GAC et la GNSO

Cette chronologie ne devrait pas être prise pour empêcher l'expérimentation ou des solutions provisoires pouvant être identifiées

### **Réactivité**

Il existe un accord généralisé sur le besoin de l'engagement précoce du GAC dans le PDP de la GNSO. Le problème a été identifié par le Groupe de travail conjoint GAC-Conseil d'administration (JWG), la Première équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT), le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG) et plus récemment se trouve dans les recommandations préliminaires de l'ATRT2.

Cette question a également obtenu le large soutien de la communauté. Le besoin est accepté, mais les moyens n'ont pas encore été convenus. C'est une recommandation exceptionnelle sur laquelle on peut alléguer que la communauté attend avec impatience sa mise en œuvre.

### **Besoins en ressources**

Il y a un large soutien au sein de l'organisation et la volonté de engager des individus, du temps et l'accès aux décideurs.

La GNSO fournira le service de secrétariat et le soutien logistique pour cette initiative.

---

## ANNEXE 4

---

### LISTE CONSOLIDÉE DES MESURES CONSIDÉRÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU GAC SUR LES MÉTHODES DE TRAVAIL –À METTRE EN ŒUVRE

(Singapour, 27 mars 2014<sup>10</sup>)

Ce document contient les propositions que le groupe de travail du GAC sur les méthodes de travail a discuté depuis la réunion de Durban (juillet 2013) et qui ont été présentées lors de la réunion de Buenos Aires (novembre 2013).

Les propositions qui se sont avérées controversées, tant au cours des discussions au niveau du groupe de travail que lors de leur présentation à Buenos Aires ont été supprimées. Le groupe de travail et le GAC dans son ensemble continueront les discussions en vue de trouver un terrain d'entente sur ces questions. Ces propositions portent sur :

- les exceptions à la nature ouverte des réunions du GAC.
- le processus de prise de décisions au sein du GAC.
- le nombre et le rôle des vice-présidents.

Les propositions prêtes pour la mise en œuvre sont regroupées comme suit :

- a) élaboration de routines pour organiser le travail du GAC.
- b) augmentation de la participation active dans les discussions au sein du GAC.
- c) interaction avec d'autres unités constitutives.
- d) explication du travail du GAC et surveillance de la mise en place de l'avis du GAC.

Néanmoins, certaines d'entre elles touchent à des questions qui ont été mises de côté pour en discuter ultérieurement. Elles seront donc laissées de côté dans le premier plan de mise en œuvre. Elles sont exclues de ce document.

#### **A) Routines pour organiser le travail du GAC.**

##### **1. Rôle du secrétariat :**

Le secrétariat a un rôle important à jouer dans la préparation des réunions afin d'assurer que les représentants disposent des informations clés nécessaires pour présenter leurs points de vue sur les questions à traiter et pour contribuer aux décisions du GAC et à son avis consensuel.

Les propositions exposées ci-dessous en devraient tenir compte dans la convention de service qui sera signée avec l'ACIG.

Le rôle à remplir par le secrétariat implique :

- rédiger des documents contenant des informations et expliquer les aspects de politique publique lié à chaque ordre du jour ainsi que d'autres intérêts

---

<sup>10</sup> Avec des modifications pour supprimer les questions enlevées, le plan de mise en œuvre devrait être adopté à Londres, fait le 30 avril 2014.

affectés et si possible, les points de vue des autres unités constitutives de l'ICANN.

- s'assurer que tous les documents clés soient disponibles bien avant la réunion.
- prendre contact à des intervalles réguliers avec les secrétariats des autres SO et AC dans le but de donner un panorama aussi complet que possible de leurs positions respectives et, le cas échéant, de l'état du processus.
- faire le suivi des discussions internes en cours afin de garantir que les délais soient respectés et que les contributions du GAC soient recueillies dans son avis préliminaire.

Autres tâches du secrétariat :

- fournir des conseils aux membres pour comprendre la substance des courriers électroniques ou des communications transmises au GAC. Les conseils comprennent des informations succinctes sur le contexte, la hiérarchisation, les prochaines étapes possibles et en général la manière de gérer le contenu et d'y réagir.
- aider le président, le cas échéant, à relayer l'information au GAC sur les réunions inter-sessions ou les échanges entre le président du GAC et les membres du Conseil et/ou d'autres unités constitutives.
- améliorer le site Web du GAC. Il est suggéré de concevoir les sites Web en utilisant les meilleures pratiques afin que la recherche et la récupération des informations soient plus faciles qu'à présent. Le nouveau secrétariat devrait envisager cette tâche comme prioritaire.
- transmettre les rapports de SO et AC au GAC au cas où ceux-ci ne seraient pas présentés lors de la réunion en personne avec le GAC.
- préparer une note explicative pour le GAC concernant son engagement précoce au processus d'élaboration de politiques de la GNSO résumant les principaux nouveaux éléments apparus depuis l'avis précédent et conseillant au GAC quelles sont les questions de politique publique qui méritent d'y faire attention.
- rédiger les parties du communiqué de manière appropriée (voir ci-dessous).

## **2. Ordre du jour :**

Plusieurs mesures concernent l'élaboration et l'accomplissement de l'ordre du jour :

- Etablir l'ordre du jour avant la réunion :

Etablir un programme définissant la routine avec les étapes et les délais appliqués régulièrement avant chaque réunion, y compris :

- 1) distribuer aux membres une version préliminaire de l'ordre du jour de la réunion 2 mois à l'avance afin d'obtenir la confirmation de la participation et faire des arrangements pour les déplacements.

- 2) distribuer une version préliminaire de l'ordre du jour, des objectifs et des résultats attendus de la réunion suffisamment à l'avance, par exemple de 6 semaines.
  - 3) consulter avec les membres cette version préliminaire (par courrier électronique et téléconférence).
  - 4) distribuer l'ordre du jour final avant la réunion, par exemple 3 semaines à l'avance.
- Parvenir à un meilleur équilibre entre le temps alloué pour, d'une part, les réunions avec le Conseil, le personnel, les groupes de travail et les comités du Conseil et les unités constitutives de l'ICANN, et d'autre part, pour les discussions entre les membres du GAC sur les questions à traiter dans l'ordre du jour. Cela signifie que le temps alloué aux discussions du GAC doit être égal ou supérieur au temps alloué aux réunions conjointes.
  - Le temps attribué aux séances plénières du GAC est « sacré » et ne peut pas être modifié à cause des retards des réunions avec les unités constitutives. Si cela s'avérait nécessaire, les réunions prévues avec les unités constitutives doivent être sacrifiées si après les premiers échanges d'idées il devient évident que les membres ont besoin de davantage de temps pour discuter de la question traitée.
  - Concentrer les séances avec les unités constitutives en une seule journée. Il se peut qu'il y ait une exception en ce qui concerne les réunions avec le Conseil de l'ICANN, le personnel, le BGRI et l'ATRT 2 puisque les questions concernant le GAC ou sa relation avec la communauté de l'ICANN sont dans l'ordre du jour de la session conjointe.
  - Éviter de commencer des séances les samedis.
  - Une fois que la réunion a commencé, toute modification à l'ordre du jour doit être consultée avec le GAC dans son ensemble avant son approbation.

### **3. Plan de travail du GAC et calendrier :**

#### *A. Plan de travail du GAC.*

Le GAC devrait élaborer un plan de travail annuel, une liste de questions prioritaires à discuter au sein du GAC pendant l'année suivante.

Le plan de travail devrait être accepté et approuvé à la réunion annuelle (la dernière réunion de chaque année civile).

L'élaboration du plan de travail devrait commencer suffisamment tôt avant la réunion annuelle pour s'assurer qu'il soit approuvé. Le plan devrait être itératif afin que les nouvelles questions d'importance pour le GAC puissent y être incluses, le cas échéant.

Le plan de travail devrait être utilisé activement dans la planification du travail et l'établissement de l'ordre du jour du GAC et pourrait aider à avoir des réunions plus efficaces – aussi bien au sein du GAC qu'avec le Conseil et les autres unités constitutives.

Le plan pourrait faciliter la coordination de notre travail / discussions avec le Conseil et les autres AC/SO et permettre des débats sur des questions de fond à un stade précoce.

Sur la base du plan de travail, les AC et SO (le président du GAC pourrait déléguer cette tâche aux vice-présidents ou au Secrétariat) devraient dresser une liste avec des questions d'intérêt/priorité communs qui serait le point de départ pour définir l'ordre du jour de la réunion du GAC et aiderait à établir les priorités pour organiser les réunions du GAC.

Les questions identifiées comme mutuellement prioritaires seraient la base pour l'élaboration de questions sur lesquelles le GAC discutera avec les autres unités constitutives. Cela pourrait aider à éviter les réunions sans rien de substantiel à traiter, comme par exemple des présentations et (espérons-le) assurer des discussions thématiques avec un objectif clair en matière de processus d'élaboration de politiques ou de prise de décisions.

#### *B. Calendrier du GAC :*

Il faudrait développer un calendrier avec toutes les principales activités liées au GAC, y compris les activités du président – réunions, téléconférences, etc.

Le calendrier du GAC devrait être développé autour des 3 rencontres annuelles de l'ICANN.

Comme norme, deux conférences téléphoniques du GAC devraient être prévues entre les réunions de l'ICANN.

Le calendrier devrait être affiché sur le site Web du GAC. Il serait peut-être nécessaire d'avoir deux calendriers : un calendrier interne sur la « page exclusive du GAC » et l'autre sur le site Web public du GAC.

Les calendriers doivent être mis à jour régulièrement avec les nouvelles activités (par exemple tous les lundis ?, tous les quinze jours ?).

#### **4. Information des réunions inter-sessions auxquelles a assisté le président du GAC :**

Le GAC devrait recevoir des informations complètes des échanges inter-sessions entre le président et le Conseil de l'ICANN, en sa qualité d'agent de liaison du GAC, dès que possible après que ces échanges ont eu lieu.

\* Le président du GAC est membre du Conseil d'administration en sa qualité d'agent de liaison du GAC, du Comité du programme des nouveaux gTLD comme agent de liaison sans droit de vote des nouveaux gTLD et membre de droit de la deuxième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ART2). Ces organismes mènent des réunions régulières auxquelles assiste le président du GAC, comme on le voit sur leurs sites Web.

Il serait également utile, et éventuellement éducatif, que les membres du GAC soient informés sur les arrangements internes, tels que le budget de l'ICANN attribué aux dépenses du GAC (par exemple, soutien aux déplacements, soutien au secrétariat et services d'interprétation).

#### **5. Gestion des réunions, y compris la rédaction du communiqué :**

certaines propositions sont liées aux procès-verbaux :

- les procès-verbaux devraient inclure des résumés des réunions, leurs conclusions, l'identification des points d'action et, le cas échéant, les « sherpas » choisis pour chaque point d'action.
- les procès-verbaux devraient être diffusés tout au plus 3 semaines après la réunion en question.

D'autres ont trait spécifiquement à la gestion de la réunion :

- au début de chaque réunion, le GAC devrait consacrer le temps suffisant pour confirmer les « points d'action » issus des réunions précédentes. Ainsi, le GAC pourra suivre la trace des engagements pris lors des réunions précédentes sur la base des procès-verbaux.
- le GAC devrait commencer les séances à l'heure et respecter l'horaire établi pour les recommencer afin que le temps ne soit ni gaspillé ni improductif.
- nous devrions essayer de respecter l'ordre du jour, c'est-à-dire, aborder efficacement tous les points de l'ordre du jour. À cette fin, il est primordial de respecter le calendrier.
- le GAC devrait commencer à discuter les questions sur lesquelles il présentera son avis dès le début de la réunion et il faudrait consacrer du temps pour vérifier s'il y a du consensus approximatif ou des différences et voir s'il y a la possibilité d'arriver à un accord entre les parties ou s'il faut penser à en discuter davantage. Le fait que ces conversations aient lieu pendant la plénière du GAC ou en petits groupes de travail dépend de l'intérêt que la question puisse éveiller chez certains ou tous les membres.

Un troisième groupe de propositions concerne la rédaction du communiqué :

- la rédaction du communiqué devrait se faire en cours de séance.
- soit le secrétariat, soit les membres volontaires du GAC doivent rédiger des portions du communiqué portant sur la partie de l'avis déjà accordée.
- ces portions doivent être présentées tous les jours lors de la plénière du GAC afin que les membres aient le temps suffisant pour les lire et proposer des amendements. Il serait convenable de réserver un délai raisonnable pour cette tâche.

Le dernier groupe de propositions aborde la question des groupes de travail « sur place » :

- il faudrait disposer du temps suffisant pour progresser sur des questions difficiles en marge de la réunion principale. Lorsque le GAC perçoit qu'il sera



difficile de parvenir à un consensus sur une question quelconque, le président pourrait créer un groupe de travail qui se réunirait en parallèle pendant que le GAC progresse dans son ordre du jour.

- les groupes de travail informeraient par la suite leur proposition de compromis pendant la réunion plénière. Ainsi, le GAC pourrait compléter l'ordre du jour et consacrer le temps nécessaire à chacun des points de l'ordre du jour.
- cette pratique devrait être combinée avec la planification et la préparation précoces des réunions car de nombreux membres du GAC participent aux réunions du GAC avec juste un représentant qui pourrait être réticent à participer d'un groupe de travail « sur place » si une autre question d'intérêt était traitée dans la réunion principale du GAC.

## **B. Accroître la participation active dans les discussions au sein du GAC :**

Plusieurs idées ont été proposées :

sondages : un sondage auprès des membres du GAC pourrait illustrer la raison pour laquelle les gouvernements ne participent pas des conférences téléphoniques et plus généralement des activités du GAC (discussions en ligne, réunions en personne, etc.).

- Renvoi de la correspondance avec des informations explicatives : le président, les vice-présidents et le Secrétariat devraient s'efforcer de donner des indications sur le contexte, de hiérarchiser les prochaines étapes possibles et, généralement, indiquer comment gérer et réagir au contenu lors de l'envoi de messages à la liste de diffusion du GAC, surtout lors de l'envoi de correspondance d'autres organismes de l'ICANN.
- Conférences téléphoniques : la disponibilité d'interprétation devrait être mieux médiatisée. Des diapositives pourraient être projetées pour que les participants puissent voir sur leurs écrans de quoi on parle.
- Appliquer les aptitudes linguistiques du Secrétariat pour fournir des documents préparatoires pour les réunions en personne dans les six langues officielles de l'ONU suffisamment à l'avance pour que les membres non-anglophones puissent se familiariser avec les questions à traiter. Le communiqué préliminaire devrait lui-aussi être rédigé dans d'autres langues. Les membres devraient être autorisés à présenter des propositions ou des amendements au communiqué préliminaire dans l'une des six langues officielles des Nations Unies. [Dédit de la contribution du Gabon au groupe de travail].

## **C. Interaction avec d'autres unités constitutives :**

### **1. Réunions avec le personnel de l'ICANN :**

- le GAC peut envisager de planifier une réunion avec le personnel de l'ICANN à chaque réunion de l'ICANN.
- les réunions avec le personnel de l'ICANN pourraient être mieux structurées et ciblées pour répondre aux demandes spécifiques du GAC.

Le GAC devrait être en mesure de demander au préalable quelle est l'information nécessaire et communiquer les questions.

- les sessions avec le personnel de l'ICANN devraient être interactives et ouvertes aux questions pendant la présentation.

## **2. Réunions avec d'autres unités constitutives :**

### *A. éléments à prendre en compte lors de la planification des séances conjointes :*

Le GAC devrait organiser des rencontres avec les autres parties prenantes en tenant compte de ce qui suit :

- la pertinence des modifications à l'ordre du jour du GAC ;
- les demandes formulées précédemment par les membres d'avoir ces séances conjointes ;
- l'intérêt manifesté par les autres AC et SO de mener un dialogue direct avec le GAC.

Tous ces éléments devraient être évalués avant de confirmer un laps de temps dans l'ordre du jour du GAC afin de s'assurer que le temps du GAC soit utilisé plus efficacement.

### *B. Aucune session conjointe pour fournir des mises à jour des activités des SO ou des AC :*

les réunions avec les unités constitutives ne devraient pas consister à mettre à jour les rapports par les autres AC et SO qui peuvent être fournis par écrit par les agents de liaison du Secrétariat. Les États-Unis ont fait remarquer qu'inverser les liaisons du GAC ou la direction du GAC en coordination avec d'autres SO ou AC pourrait également permettre de fournir ces rapports au GAC.

### *C. Sessions thématiques avec plusieurs unités constitutives :*

il existe de nombreux exemples de questions où il y a un intérêt partagé au sein de la communauté de l'ICANN (y compris la sécurité et la stabilité, le WHOIS et la conformité contractuelle). Il pourrait être utile d'avoir un échange d'opinions entre les différentes parties prenantes et cela pourrait épargner un peu de temps pour les discussions internes du GAC. L'Australie suggère la tenue d'une réunion publique avec toutes les parties prenantes intéressées/unités constitutives à Buenos Aires pour traiter des questions de grand intérêt.

### *D. Réunions avec les groupes de pression :*

le GAC devrait réfléchir attentivement s'il est convenable de se réunir avec les groupes de pression ou les conseils d'experts car cela pourrait ne pas représenter un véritable apport aux discussions du GAC. Si la question était digne d'intérêt, ces réunions devraient être programmées le jeudi, à la fin de nos réunions.

### *E. Discussion sur les questions soulevées lors des réunions et l'avis à ce sujet dans le communiqué du GAC :*

de nombreuses parties prenantes transmettent au GAC les questions qui mettent en évidence des préoccupations d'intérêt public. Le GAC devrait être en mesure d'y réfléchir et d'inclure sa position sur le communiqué du GAC, si cela était approuvé par les membres. La plupart des fois, le GAC ne fait que prendre note de l'échange d'opinions avec d'autres groupes et rédige un résumé de la présentation sous la rubrique « Activités entre les unités constitutives » du communiqué. Le GAC devrait plutôt donner son avis au Conseil d'administration sur les questions qui ont été soulevées par les unités constitutives lors des réunions conjointes.

Un laps de 10 minutes pourrait être ajouté aux séances conjointes avec les unités constitutives pour une seule session du GAC afin de réfléchir s'il y a des leçons d'intérêt public à en tirer.

### **3. Interaction en cours avec les parties prenantes du secteur privé :**

*Mise au point de l'engagement précoce du GAC :*

en ce qui concerne l'engagement précoce du GAC au processus d'élaboration de politiques de la GNSO, les membres du GAC seraient très reconnaissants si le Secrétariat du GAC, qui est le destinataire de l'avis de nouveaux développements dans un PDP, préparait à chaque fois un bref document récapitulant les principaux nouveaux éléments apparus depuis l'avis précédent et conseillait le GAC sur les questions de politique publique qui méritent son attention.

Les premiers documents de l'engagement précoce sont disponibles sur le site Web du GAC en différentes langues et le GAC est informé de ces publications par le biais de sa liste de diffusion. Au bas de la page, il y a un lien vers les mises à jour politique mensuelles fournies par l'ICANN. Étant donné que ces informations peuvent être difficiles à suivre et à évaluer par les membres du GAC, le Secrétariat pourrait analyser ces avis afin d'identifier les problèmes d'intérêt de politique publique et préparer un bref document pour attirer l'attention du GAC sur ces questions.

### **D. Explication du travail du GAC et surveillance de la mise en place de l'avis du GAC :**

#### **1. améliorer la présentation du travail du GAC à la communauté de l'ICANN.**

Cela peut se faire à l'aide des moyens suivants :

- nous présenter à la communauté de l'ICANN par le biais du site Web du GAC :

Mis à part l'avantage mentionné ci-dessus pour les membres du GAC, le site Web du GAC devrait également contenir des nouvelles intéressantes sur son travail, ce qui augmenterait sa transparence et améliorerait la compréhension de son histoire, rôle, mandat, principes et méthodes de travail de la part de la communauté de l'ICANN.

En plus des informations factuelles, nous avons suggéré d'introduire dans le site Web du GAC le profil des cadres élus, une liste des dirigeants qui les ont précédé, la première version des principes opérationnels du GAC et ses modifications ultérieures

(dans les six langues officielles des Nations Unies) ainsi qu'un résumé des projets de l'ICANN dans lesquels le GAC a joué un rôle fondamental.

Les rapports de réunion sur le site Web doivent inclure la liste complète des membres et les représentants qui ont assisté aux réunions en personne du GAC. Cela pourrait également être inclus dans une annexe répertoriant tous les participants du GAC à chaque réunion.

- Saisir les opportunités d'expliquer notre contribution aux politiques de l'ICANN :

La mesure prise par le Conseil de publier l'avis du GAC sur les nouveaux gTLD pour consultation publique doit nous mener à réfléchir sur les moyens d'améliorer l'interaction avec la communauté de l'ICANN à travers l'élaboration d'une stratégie de communication comprenant plusieurs éléments. L'interview du président du GAC avec le Directeur des relations avec les médias mondiaux de l'ICANN, suite à la réunion de Beijing, a été efficace pour transmettre à une large audience les principaux fondements du GAC pour justifier son avis sur les nouveaux gTLD. Le GAC peut vouloir utiliser ce moyen d'aborder la communauté mondiale encore une fois.

Plusieurs améliorations immédiates dans la communication pourraient inclure la fourniture, en parallèle avec le communiqué du GAC, d'une déclaration sur la façon dont l'avis a été établi, ses objectifs et ses fondements et une présentation et discussion avec un panel ouvert lors de la réunion de l'ICANN, dirigée par le président et les vice-présidents, éventuellement dans le cadre du forum public. Le GAC pourrait également aborder les questions plus tard à travers son site Web.

Les États-Unis pensent qu'une politique de réunions ouvertes pourrait bien répondre à cet objectif ; les échanges entre les membres du GAC permettent de mieux apprécier les fondements de l'avis de politiques du GAC.

L'Australie a fait remarquer que si une politique de réunions ouvertes (à l'exception signalée dans la publicité du document des réunions) est acceptée, l'explication de l'avis du GAC sera bien plus facile à gérer. En conséquence, l'Australie est d'avis que les deux approches pourraient être complémentaires, afin que le GAC puisse, s'il le préfère, travailler en séances ouvertes et tenter d'expliquer son travail autrement, le cas échéant.

Le point soulevé par l'Australie est important. En effet, si l'on pouvait compléter les réunions ouvertes, dans la mesure du possible, avec une explication plus détaillée des fondements de l'avis du GAC cela améliorerait considérablement la compréhension du travail et du rôle du GAC.

Nous doutons bien que la pleine transparence des délibérations du GAC puisse remplacer la nécessité d'une explication satisfaisante des fondements de l'avis du GAC, puisque les décisions peuvent être prises par de petits groupes ou dans les couloirs. En outre, le GAC peut avoir besoin de tenir des sessions à huis clos, pour mener un débat ouvert et sans pressions.

## **2. Surveiller la mise en œuvre de l'avis du GAC :**

les actions suivantes sont suggérées pour améliorer le suivi de l'application de l'avis du GAC.

- Description de l'essentiel de chaque point :

le registre des avis du GAC récemment mis en place sur le site Web du GAC est un instrument utile pour faire un suivi des demandes du GAC adressées au Conseil d'administration et de l'avis du GAC, mais il pourrait être amélioré s'il était précédé d'une introduction sur la substance des recommandations du GAC – chaque fois qu'il y aurait plusieurs communications sur le même sujet - et la réponse du Conseil d'administration, afin que les membres ne soient pas obligés de lire l'intégralité afin de rappeler la ligne de pensée du GAC.

- Obtenir la rétroaction de l'ICANN :

le registre des avis du GAC devrait fournir des informations sur la mise en œuvre de l'avis du GAC afin de permettre aux membres du GAC de comprendre plus en détail comment et dans quelle mesure il a influencé les politiques menées par l'ICANN.

- Faire en sorte que le registre des avis du GAC soit plus facile à comprendre :

en outre, le GAC a besoin de décider une façon structurée d'utiliser le registre pour préparer ses réunions et la communication du GAC avec le Conseil d'administration. Même si le registre a été opérationnel pour plusieurs réunions, le GAC n'a jamais discuté de l'état d'avancement des questions dans le registre de façon structurée.